

(1)

(N° 23.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1857.

Crédit supplémentaire de fr. 390,188-39 au Département de l'Intérieur⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. **PIRSON**.

MESSIEURS,

En présence du prochain ajournement de la Chambre, et vu l'urgence, votre commission a l'honneur de vous proposer, par quatre voix contre une, de borner, quant à présent, le crédit demandé à la somme de 300,000 francs, sous réserve d'examiner ultérieurement le surplus.

Si vous adoptez ses conclusions, il serait entendu qu'en tenant compte de ce qui a déjà été payé, tous les fournisseurs recevraient une part égale et proportionnelle, en exceptant toutefois les créances précédemment contestées, et spécialement celle de 30,000 francs, concernant la relation illustrée, grand in-folio, que votre commission rejette à l'unanimité.

Le Rapporteur,

A. PIRSON.

Le Président,

VERHAEGEN.

(1) Projet de loi, n° 16.

(2) La commission est composée de MM. VERHAEGEN, président, JANSSENS, COOMANS, COPPIETERS, T. WALLANT, d'AUTREBANDE, B. DUMORTIER et PIRSON.
